

Médicaments et numérique : L'association Bachi réclame une réforme urgente de la loi de 1964

Compte Test - 2025-11-24 12:07:23 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

La Belgique applique encore une législation datant de plusieurs décennies pour encadrer la communication sur les médicaments en vente libre, notamment la Loi du 25 mars 1964 et l'Arrêté Royal de 1995. Ces textes, conçus à l'époque de la presse écrite, de la radio et de la télévision, n'ont jamais été mis à jour pour intégrer l'usage massif d'internet et des réseaux sociaux. Cette situation crée un décalage profond entre la manière dont les citoyens cherchent aujourd'hui l'information médicale et les possibilités de communication autorisées pour l'industrie pharmaceutique. Selon une enquête menée par la Belgian Association of the Consumer Healthcare Industry (Bachi) et Ipsos auprès de 1000 consommateurs belges, 40 % des citoyens cherchent désormais des informations médicales en ligne avant même de consulter un médecin. Par ailleurs, 28 % fréquentent des forums santé pour comprendre leurs symptômes, s'exposant ainsi à des conseils non vérifiés, contradictoires ou potentiellement dangereux. Ce recours massif aux sources non officielles crée un «vide informationnel» préoccupant, alors que l'industrie pharmaceutique, soumise à des règles déontologiques strictes, pourrait au contraire offrir une information fiable et scientifiquement validée. Malgré la généralisation des outils numériques en Belgique, l'industrie pharmaceutique ne peut pas utiliser ces technologies pour diffuser des informations certifiées, en raison du cadre légal obsolète. Bachi souligne l'absurdité d'appliquer un dispositif «analogique» à des usages numériques contemporains. L'organisation plaide donc pour une modernisation de la loi, tout en maintenant des contrôles stricts. Elle propose d'autoriser une communication encadrée sur les canaux réellement utilisés par les patients : moteurs de recherche, réseaux sociaux, applications de santé ou sites médicaux fiables. Après près de trente ans sans mise à jour réglementaire, Bachi estime qu'il est urgent d'adapter le droit belge aux pratiques informationnelles du XXI^e siècle.